

<p>CSRPN  Conseil Scientifique Régional  du Patrimoine Naturel  BRETAGNE</p> <p><b>Avis n°2020-24</b></p> <p><b>Avis de la Commission Aires Protégées</b></p> <p>Avis sur le projet d'installation artistique sur la réserve naturelle nationale des Marais de Séné</p>	<p>Consultation de la Commission par voie dématérialisée du 15 au 22 juin 2020 (10 membres)</p>	<p>Favorable</p>
---	---	------------------

**Exposé :**

La Commune de Séné a déposé le 2 avril 2020 une demande d'autorisation préfectorale pour une installation artistique sur la réserve naturelle nationale des Marais de Séné (Morbihan).

Le projet impliquant une modification de l'aspect de la réserve, une autorisation du Préfet du Morbihan est nécessaire (article L. 332-9 du Code de l'Environnement). L'avis de la Commission Aires Protégées du CSRPN est demandé à ce titre, de la même manière que la CDNPS (formation Nature) sera consultée le 24 juin 2020.

Sur présentation du dossier déposé par la Commune de Séné, comprenant notamment une étude des incidences Natura 2000, un rapport préalable a été rédigé par un des membres de la Commission à la demande de la DREAL afin d'éclairer les membres de la Commission.

**Rapport préalable du rapporteur (Marie Nevoux) :**

Le projet déposé par la mairie de Séné pour l'installation d'une exposition artistique sur la RNN des marais de Séné a pour objectif de sensibiliser un public étendu aux enjeux de biodiversité. Ce projet construit en étroite collaboration avec le gestionnaire de la réserve entre dans le cadre du plan de gestion de la réserve et a reçu un avis favorable du comité consultatif de la réserve. Ce projet s'appuie sur une expérience similaire menée en 2016, et ayant eu un retour positif tant du point de vue du public que de l'absence d'impact de l'installation sur le patrimoine naturel de la réserve. La nature temporaire de ces oeuvres légères, le choix de matériaux inertes ou locaux, l'installation sur des sites choisis pour leur faible intérêt communautaire le long des cheminements déjà existants sont autant d'éléments garantissant le respect de l'intégrité de la RNN des marais de Séné.

**L'avis de la commission « Aires protégées » sur la demande d'autorisation déposée par la Commune de Séné pour une installation artistique temporaire située sur la RNN des Marais de Séné, est favorable (8 votes favorables sur 8 votes exprimés) avec la recommandation suivante :**

- apporter aux visiteurs les éléments de compréhension relatifs aux prélèvements de matériaux naturels réalisés par les artistes (lichens, rameaux, vase) précisant notamment l'absence d'espèces protégées dans les œuvres et les impacts des prélèvements par les particuliers dans le milieu naturel.

*En qualité de membre du CSRPN Bretagne et membre de la commission aires protégées, je, Marie Nevoux valide l'avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la Commune de Séné pour une installation artistique sur la RNN des Marais de Séné, assorti de la recommandation mentionnée.*

*Fait à Rennes, le 22/06/2020*

Marie Nevoux

